



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 12/08/2024

Reçu en préfecture le 12/08/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240807-D2024_92_SI-AR

DECISION 2024-92

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-09 en date du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la « Mobilité et de la Coopération Transfrontalière », de manière générale et permanente,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant le projet de partenariat avec le Département de la Moselle pour la réalisation d'une voie dédiée sur la RD 653, au titre de la compétence mobilité de la CCCE,

Considérant la campagne de comptage routier réalisée en 2023 afin de mettre à jour une partie des données datant de 2017 sur le niveau de fréquentation de certains axes routiers du territoire,

Considérant la volonté politique de confirmer les éléments chiffrés obtenus sur une nouvelle période de comptage afin de calibrer au plus juste le projet ci-dessus,

Considérant la nécessité d'y inclure des opérations de comptage sur les voies de liaison communautaires, pour lesquelles, pour certaines, la CCCE ne dispose d'aucune donnée,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de prestation « Campagne globale de comptages routiers sur le territoire CCCE » est conclu le 7 août 2024 avec la société de conseils et d'ingénierie IRIS CONSEIL, 48 Place Mazelle à 57000 METZ, pour un montant de 24 989,00 € H.T. soit un total de 29 986,80,00 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 7 août 2024

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et la
Coopération transfrontalière

Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le 13/08/2024